

* COMPTE RENDU DE SEANCE *

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2005

L'an deux mil cinq, le jeudi sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 30 juin 2005, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, René FOUSSE, Corinne DUBOS, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Yves VERRIER, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Hafid MOUSSAOUI, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI.

ABSENTE : Christine MORALES.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Danièle HAERI (pouvoir à Corinne DUBOS), Philippe NICOLINO (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Maryse GILARDINI (pouvoir à Henri PACALON), Jean-Marie VAUTEL (pouvoir à Gilbert CHAMPENOIS), Annette THOMASSON (pouvoir à Willy PLAZZI), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Habib DARWICHE (pouvoir à René FOUSSE), Nicole JAILLET (pouvoir à Michel FREY), Isabelle MARTIN-PARIS (pouvoir à Hafid MOUSSAOUI), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Jacqueline MONSIMIER), Alain BREUIL (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE), Pascal MERLE (pouvoir à Pierre FAVRE).

Secrétaire de séance : Monsieur Hafid MOUSSAOUI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 2 juin 2005.

= A la demande de Madame le Maire, l'assemblée observe une minute de silence pour exprimer son indignation et sa compassion suite aux attentats perpétrés ce matin à Londres =

Communication n° 05.081: ACTES DE GESTION: Actes de gestion accomplis par le Maire
- Compte rendu de délégation (mois d'avril et mai 2005)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois d'avril et mai 2005.

Délibération n° 05.082: RESSOURCES HUMAINES: Mise à jour de l'état des effectifs du personnel au 10 juillet 2005

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 10 juillet 2005 (transformation de trois postes d'agent d'entretien en trois postes d'agent technique, d'un poste d'agent technique titulaire en poste d'agent technique contractuel, d'un poste d'agent de maîtrise principal en poste de contrôleur de travaux, d'un poste d'assistant de conservation hors classe en poste d'assistant qualifié de conservation 2^{ème} classe et d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives en poste d'attaché ; création d'un poste d'agent de maîtrise auxiliaire, d'un poste d'éducateur de jeunes enfants et de 2 postes d'auxiliaire de puériculture ; suppression d'un emploi de directeur général adjoint des services) ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2005 au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 05.083: RESSOURCES HUMAINES: Réajustement du régime indemnitaire
- Modalités d'incidence de l'absentéisme - Institution de nouveaux bénéficiaires
(complément aux délibérations n° 03.189 du 13/12/03 et n° 04.175 du 16/12/04)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté l'ensemble du dispositif relatif aux modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents de la Ville (suite au bilan, modification des conditions de prise en compte des absences et complément pour l'accession de nouvelles catégories de personnel au bénéfice du régime indemnitaire) ; DIT que la dépense afférente est prévue au chapitre 012 du budget 2005.

Délibération n° 05.084: RESSOURCES HUMAINES: Indemnité de mission itinérante - Mise à jour de la délibération n° 04.107 du 8/7/2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le tableau actualisé listant les services, cadres d'emploi et fonctions ouvrant droit à l'attribution de l'indemnité de mission itinérante ; DIT que la dépense afférente est prévue au chapitre globalisé 012.

= Arrivée de Madame Morales à 19 heures 20 =

Délibération n° 05.085: RESSOURCES HUMAINES: Transfert des activités "halte-garderie" du centre social de La Carnière

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE la convention de transfert d'activité "halte-garderie" de La Carnière à la Ville et AUTORISE Madame le Maire à la signer ; APPROUVE la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants et de deux postes d'auxiliaires de puériculture, et la reprise de deux

"Contrats Emploi Consolidés" ; DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012.

Délibération n° 05.086: AFFAIRES FINANCIERES: Mise en conformité de l'actif du comptable et de l'inventaire de l'ordonnateur : mise à jour des amortissements

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'ensemble des opérations comptables nécessaires à la mise à jour des cumuls d'amortissement sur la base du tableau présenté.

Délibération n° 05.087: AFFAIRES FINANCIERES: Budget principal - Exercice 2005 - Décision modificative n° 2

A la majorité (par 34 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 2 du budget principal pour 2005.

Délibération n° 05.088: AFFAIRES FINANCIERES: Subventions 2005 - Complément

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2005 votées le 27 janvier 2005 (subventions complémentaires de fonctionnement : + 3.871,90 € imputés à l'article 6745).

Délibération n° 05.089: COMMERCE ET ARTISANAT: Association "Saint-Priest Centre Ville" - Désignation des représentants de la Commune

A la majorité (par 41 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2), le Conseil Municipal DESIGNER pour représenter la Commune au sein de l'association "Saint-Priest Centre Ville" : Madame le Maire, Monsieur Pacalon et Monsieur Vautel en tant que titulaires et Monsieur Nicolino en tant que suppléant.

Délibération n° 05.090: URBANISME ET HABITAT: Aménagement de la ZAC du Parc d'activités de La Fouillouse - Cession d'une parcelle de terrain en indivision cadastrée BV 177 sise chemin de la Fouillouse

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à la société "Nexity Foncier Conseil" de la parcelle cadastrée BV 177 située chemin de la Fouillouse, que la Ville possède en indivision avec la Communauté urbaine de Lyon et le Conseil Général du Rhône, au prix de 427.530 €, soit 30 € / m² ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout autre document y relatif ; DIT que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 05.091: URBANISME ET HABITAT: Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage - Acquisition d'une parcelle de terrain de 2.500 m² sise rue du Progrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un terrain de 2.500 m² sis rue du Progrès et appartenant au Ministère de l'Équipement, Direction de l'Aviation Civile, au prix global de 20.000 € conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout autre document y relatif ; DIT que la dépense relative à cette acquisition, soit 20.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 600 €, sera imputée à l'article 2111.

Délibération n° 05.092: LOGEMENT: ORU - Acquisition d'un appartement sis 40 rue George Sand dans la copropriété "Bellevue"

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 40 rue George Sand et appartenant à Mademoiselle Fikri, au prix de 80.000€ (dont 6.700 € de commission d'agence) compatible avec l'évaluation des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 80.000 € (dont 6.700 € de frais d'agence), et aux frais de notaire, estimés à 4.800 €, seront imputées à l'article 238.

= A la demande de Madame le Maire, le rapport n° 13 est RETIRE (LOGEMENT : ORU Acquisition d'un appartement sis 13 rue Victor Hugo dans la copropriété "Ermitage")

=

Délibération n° 05.093: LOGEMENT: ORU - Cession d'un appartement sis 28 rue Juliette Récamier dans la copropriété "Les Alpes"

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE la cession à Monsieur Safer d'un appartement T3 situé 28 rue Juliette Récamier (lots 407 et 399) et appartenant à la Ville, au prix de 46.900 € conforme à l'évaluation du service des Domaines, ainsi que la prise en charge par la Ville des frais de notaire conformément à la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2004 ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout autre document y relatif ; DIT que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 05.094: LOGEMENT: ORU - Relogement des habitants du parc privé - Portage de la vacance et financement des travaux dans les logements auprès des bailleurs sociaux

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain, APPROUVE le dispositif d'aide présenté pour le relogement des locataires ou propriétaires occupants du parc privé (prise en charge par la Ville des travaux de remise en état des logements ainsi que des loyers pendant les travaux) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariat avec les bailleurs sociaux et tous documents y afférents ; DIT que les dépenses seront inscrites à concurrence de 50.000 € pour dix logements, répartis sur les années 2005, 2006 et 2007.

Délibération n° 05.095: MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX: Attribution des marchés par la commission d'appel d'offres - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les documents y afférents.

Délibération n° 05.096: AFFAIRES SPORTIVES: Mur d'escalade - Convention de mise à disposition avec l'association "Saint-Priest Montagne"

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une convention, telle que présentée, avec l'association "Saint-Priest Montagne" pour la mise à disposition du site du mur d'escalade ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 05.097: AFFAIRES CULTURELLES: Mise en place de la nouvelle carte "M'ra" pour les lycéens et apprentis - Conventions triennales avec la Région Rhône-Alpes (Cinéma "Ciné 89" et C.C.T.A.)

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion de deux conventions, telles que présentées, avec la Région Rhône-Alpes pour la mise en place de la carte "M'ra" au cinéma "Ciné 89" et au Centre Culturel Théo Argence ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces conventions.

Délibération n° 05.098: AFFAIRES CULTURELLES: Développement culturel 2005 - Opérations "Reliefs" et "Poémiennes" - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant de 15.000 euros pour les opérations culturelles "Reliefs" et "Poémiennes" ; DIT que la recette correspondante est inscrite à l'article 74718 du budget principal.

Délibération n° 05.099: AFFAIRES CULTURELLES: Actions artistiques en milieu scolaire sur l'année 2005 - Demande de subvention auprès de l'Etat (budget annexe 14)

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant de 11.000 euros pour les actions d'éducation artistique sur l'année 2005.

Délibération n° 05.100: VIE ASSOCIATIVE: Mise à disposition de salles municipales pour les associations "Secours Populaire Français" et "Enfance - Solidarité - Paix" - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu du caractère social de ces deux manifestations, et par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 4 décembre 2005 à l'association "Secours Populaire Français" ainsi que la gratuité de la mise à disposition de l'Espace Mosaïque le 6 janvier 2006 à l'association "Enfance - Solidarité - Paix".

Vœu n° 05.101: MOTIONS ET VOEUX: Soutien à Ingrid Bétancourt et à son combat en faveur d'un Etat de droit en Colombie

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de soutenir l'action d'Ingrid Bétancourt et de la faire connaître à ses concitoyens en y consacrant une information dans le bulletin municipal,
- de la faire citoyenne d'honneur de la Commune en regard du combat difficile qu'elle mène au péril de sa vie et de celle de ses proches en faveur du peuple colombien,
- de porter cette information à la connaissance de:
 - Monsieur Jacques Chirac, Président de la République,
 - Monsieur Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires Etrangères,
 - Monsieur l'Ambassadeur de Colombie, 22 rue de l'Élysée 75008 Paris,
 - Monsieur Dominique de Villepin, Premier Ministre,
 - Monsieur Christian Poncelet, Président du Sénat,
 - Monsieur Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée Nationale,
 - Monsieur José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, rue Archimède 73 à 1000 Bruxelles,
 - Monsieur Joseph Borrell, Président du Parlement européen, rue Wiertz à 1047

Bruxelles,

- Monsieur Jean-Jacques Queyranne, Président du Conseil Régional,
- Monsieur Michel Mercier, Président du Conseil Général,

afin que, dans leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération d'Ingrid Bétancourt.

= A l'issue de la séance, Madame le Maire annonce la tenue d'un Conseil municipal extraordinaire lundi 18 juillet à 18 heures, qui sera consacré à la question du contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. =

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.

Le Maire,